



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 28 octobre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 18 novembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Pauline BRESSE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS</i></p>
--	--

Délibération n°11

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet – catégorie C

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant l'avancement de grade dont bénéficient trois agents de la collectivité et les nécessités de service, il convient de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 32.90 heures hebdomadaires (94%).

Ces agents dont le temps de travail est égal ou supérieur à 28 heures hebdomadaires seront affiliés à la caisse de retraite de la CNRACL.

Ces agents, qui remplissent toutes les conditions requises pour être nommés dans un emploi public, seront intégrés dans le cadre d'emplois des adjoints techniques et rémunérés conformément à la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***crée trois postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe selon les dispositions définies ci-dessus,***
- ***autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221107-DE11-071122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Affichage : 18/11/2022